

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 27 septembre 2021

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 27 septembre 2021, **en présence du public à la salle d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale à Saint-Calixte à 20 h**, tout en respectant les mesures sanitaires prévues dont celle du maintien d'une distance de 1 mètre entre les personnes présentes.

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche **est aussi obligatoire**. L'accès sera donc interdit à toute personne qui ne porte pas un couvre-visage.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal

1. Présences
2. Octroi de contrat – Travaux de pavage sur diverses rues - 2021
3. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération (PAVL)
4. Appel de candidature pour le poste de Directeur au Service des travaux publics et des Services techniques
5. Vente de terrain – Lots 4 869 728, 4 869 741, 4 869 743, 4 869 747, 4 869 748, 4 869 749 et 6 230 967
6. Réparation du camion numéro 14
7. Autorisation de signature – Protocole d'entente entre le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Calixte – Contrat municipal de gré à gré pour le rapiéçage mécanisé en enrobé posé à chaud sur certains tronçons de la Route 335
8. Période de questions
9. Levée de la séance

1. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Madame la conseillère Josiane Pin et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, Richard Duquette et Pierre Gouin.

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance.

2. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES - 2021

CONSIDÉRANT QUE nous avons récemment procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage sur un tronçon des rues Desnoyers, de la Concorde (barrage Siesta), Brien et de Gaule pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont estimés à 113 043 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE après avoir analysé la conformité des soumissions reçues le 20 septembre 2021 sur un total de treize soumissionnaires invités, toutes les soumissions sont conformes et les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Pavages Multipro Inc.	90 679.363 \$
Construction Anor (1992) Inc.	109 691.90 \$
Eurovia Québec Cons- truction Inc.	118 571.42 \$
LEGD Inc.	122 522.42 \$

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entrepreneurs invités n'ont pas déposé de soumission compte tenu d'un fort volume de travaux à réaliser respectivement;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entrepreneur Pavages Multipro Inc. s'avère la plus basse conforme avec un montant de 90 679.63 \$ toutes taxes incluses (78 869.00 \$ avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des Services techniques d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Pavages Multipro Inc. » pour un montant de 90 679.63 plus une contingence de 10% pour des travaux imprévus totalisant une somme de 99 747.00 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de pavage sur un tronçon des rues Desnoyers, de la Concorde (barrage Siesta), Brien et de Gaule pour l'année 2021 à l'entrepreneur « Pavages Multipro Inc. », pour un montant de 90 679.63 \$ incluant les taxes applicables plus une contingence de 10% pour des travaux imprévus totalisant une somme de 99 747.00 taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à payer, au moment opportun, toutes les factures relatives à ce contrat.

DE FINANCER ce montant à même le budget de fonctionnement de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Calixte a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Calixte s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Calixte choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les chargés de projet de la municipalité, M. Serge Alarie et Mme Sonia Bélair agissent à titre de représentants de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE JOSIANE PIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-09-27-285

4. APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Serge Alarie, directeur au Service des travaux publics et des Services techniques se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Alarie désire profiter de son statut de retraité et qu'il n'est pas intéressé à un poste à temps plein à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'aller en appel de candidatures pour le poste de directeur au Service des travaux publics et des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE le directeur général soit et est mandaté afin de demander un appel de candidatures pour le poste de directeur du Service des travaux publics et des Services techniques afin de procéder à l'embauche d'un futur directeur qui sera en poste à compter de janvier 2022.

2021-09-27-286

5. VENTE DE TERRAIN – LOTS 4 869 728, 4 869 741, 4 869 743, 4 869 747, 4 869 748, 4 869 749 ET 6 230 967

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des terrains non constructibles portant les numéros de lots 4 869 728, 4 869 741, 4 869 743, 4 869 747, 4 869 748, 4 869 749 et 6 230 967, du cadastre du Québec, situé sur la rue Vaudreuil, partie non municipalisée;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Alexandre Guérin St-Louis et Jonathan Guérin St-Louis ont fait une offre d'achat, pour acquérir ce terrain, conformément à la politique concernant la vente de terrain municipal no. 669-2020;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Alexandre Guérin St-Louis et Jonathan Guérin St-Louis ont fait l'offre en connaissance de la politique concernant la vente de terrain municipal no. 669-2020;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER PIERRE GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte de vendre, sans la garantie légale, à Messieurs Alexandre Guérin St-Louis et Jonathan Guérin St-Louis, les terrains mentionnés au préambule de la présente résolution, pour un montant de total de 15 600.00\$ (taxes applicables en sus) que la municipalité reconnaît avoir reçu le paiement total de 17 936.10\$, le 20 septembre 2021 dont le numéro de reçu est le no°17037;

QUE les frais de notaire (incluant les frais de radiation, de recherche et clarification des titres, si nécessaire) seront à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont mandatés pour signer au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties, et ce, d'ici le 1^{er} février 2022;

QU'à défaut de l'acquéreur de contracter devant notaire dans le délai prévu, la somme de 17 936.10\$ restera acquise à la municipalité à titre de dommages et intérêts, et les terrains seront remis en vente.

2021-09-27-287

6. RÉPARATION DU CAMION NO. 14

CONSIDÉRANT QU' en janvier dernier, le différentiel sur le camion no 14, un 6 roues 4 X 4, a brisé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs recherches auprès des vendeurs de pièces usagées pour faire le remplacement de ce différentiel n'ont rien donné;

CONSIDÉRANT QUE nous avons logé une demande dans une centrale d'appel de pièces aux États-Unis avec seulement un retour d'appel d'un garage en Ohio pour un neuf, à un coût trop élevé à cause du transport et du taux de change;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions pour le remplacement d'un différentiel neuf :

- Centre de camion St-Jérôme :
29 480.00 \$
- Techno Diesel Inc. :
18 113.85 \$

CONSIDÉRANT l'approche de l'hiver imminente, nous ne pouvons pas nous permettre de nous passer de ce camion, il est affecté à une route de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Éric Dodon, contremaître au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AUTORISER M. Éric Dodon, contremaître au Service des travaux publics à procéder à l'achat du différentiel nécessaire à la réparation du camion no 14 auprès de Techno Diesel Inc. pour un montant de 18 113.85 \$ excluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général à payer, au moment opportun, la facture relative à cet achat.

DE FINANCER ce montant à même le budget de fonctionnement de voirie;

2021-09-27-288

7. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE – CONTRAT MUNICIPAL DE GRÉ À GRÉ POUR LE RAPIÉCAGE MÉCANISÉ EN ENROBÉ POSÉ À CHAUD SUR CERTAINS TRONÇONS DE LA ROUTE 335

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Calixte relativement à un contrat municipal de gré à gré pour le rapiéçage mécanisé en enrobé posé à chaud de la Route 335 à Saint-Calixte;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gré à gré, autorise la Municipalité de Saint-Calixte à procéder aux travaux de correction par sur la Route 335 sur certains tronçons pour un montant total de 105 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au contrat municipal de gré à gré doit être dûment signé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

Que ce conseil autorise le directeur général, M. Mathieu-Charles LeBlanc, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, l'entente de gré à gré intervenue, entre le MTQ et la Municipalité de Saint-Calixte, pour le rapiéçage mécanisé en enrobé posé à chaud sur certains tronçons de la Route 335 à Saint-Calixte, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Peu de questions furent posées par la seule personne présente dans la salle.

2021-09-27-289

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que la séance soit levée à 20 h 15.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».